



## **Gloire et misère des Galères au 17-18<sup>ème</sup> siècle**

### **Les « Chiourmes » du Roi-Soleil (première partie)**

Rédaction : Yves Souron

Sources : 1. André Zysberg « Les Galériens » au Seuil,  
2. André Zysberg/René Buret « Gloire et misère des galères », Découvertes/Histoire/Gallimard

### **Généralités. Avant-propos.**

#### **1. Le crime en France**

Le crime en France fut gravement puni jusqu'en 1956. Mais à partir du 16<sup>ème</sup> siècle, certains connurent l'ère des galères. Les criminels condamnés à cette peine devaient ramer à longueur de journée sous les coups de fouet ou au prix de tortures. C'est en 1522 que les premières condamnations aux galères furent jugées et en 1560, officiellement par une Ordonnance de Charles IX, que fut créée la « **Chiourme** » (l'ensemble de la troupe des forçats d'une galère). Les condamnés aux travaux forcés seront désormais affectés et enrôlés aux Galères Royales.

Selon Colbert, Louis XIV ne pouvait pas devenir un grand monarque sans posséder la plus belle et la plus puissante des flottes de galères. A son apogée, vers 1690-1710, le corps des galères de France comptait 40 unités, sur lesquelles s'entassaient 12000 rameurs, 3000 officiers et matelots et 4000 soldats. Le maintien d'une grande flotte de galères pose d'abord le problème du recrutement des rameurs (de 260 à 450 suivant le type de bâtiment, nous y reviendrons plus loin). Les hommes de rame forment ce qu'on appelle **la chiourme** (terme méprisant). Elle comprend 3 catégories d'hommes : des esclaves, des volontaires et des forçats. Les esclaves (connus sous le nom de « Turcs ») s'achètent sur les marchés correspondants le long des rives de la Méditerranée ou sont livrés comme captifs lors des batailles entre des galères. Les volontaires sont désignés sous le nom de « bonevogliés » (voir le glossaire). Le reste de la rame est complété par les forçats, qui ont fourni environ quatre cinquièmes des chiourmes du Roi-Soleil. Ils se succèdent par dizaines de milliers sur les bancs des galères de France : il y en eut environ 38 000 pendant l'apogée entre 1680-1715 et environ 22000 hommes depuis la Régence à partir de 1715 et le règne de Louis XV jusqu'en 1748, l'année de la suppression du corps.

#### **2. Qui sont ces forçats, ces condamnés aux galères ?**

Des contrebandiers, des déserteurs, des voleurs misérables mais aussi des protestants. La contrebande fut sévèrement réprimée, reconnue comme un méfait, car elle lèse les intérêts de la monarchie. Ce sont les recettes fiscales qui en souffrent, car dans le cas de la taxe sur le sel (la gabelle), l'État percevait jusqu'à 95% des droits de vente. La fraude en bande et à main armée pouvait coûter 9 ans de galères et la mort (en cas de récidive). Pour la contrebande du tabac sévissaient les mêmes peines. Toutes ces mesures furent strictement appliquées, comme le prouve l'envoi entre 1680 et 1748 de 11 000 faux sauniers et 5 000 faux tabatières. Les déserteurs de l'armée royale condamnés aux galères étaient voués à avoir le nez et/ou les oreilles coupées. De plus, ils étaient le cas échéant, marqués aux 2 joues de fleurs de lys, rasés puis enchaînés comme les autres forçats. Au temps du Roi-Soleil, près d'un forçat sur deux est un déserteur aux joues fleurdelisées. Les forçats protestants n'avaient pas commis d'autre crime que celui de vouloir rester fidèles à leur confession. Après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, la loi du Roi menace de galères perpétuelles les Huguenots qui cherchent à quitter la France. Il y eut environ 1550 hommes qui endossèrent la casaque écarlate des galères pour cause de religion. Leur signalement sur les registres d'inscription, portait en lettres capitales la mention « RPR » (religion prétendue réformée).

Les condamnés de droit commun, les vrais criminels, ont représenté le tiers des forçats de Louis XIV et la moitié de ceux de Louis XV : peu de meurtriers, mais plutôt des petits truands, des larrons misérables, mendiants valides, vagabonds, bohémiens et tous ces malchanceux ayant (ce qu'on disait alors) une « physionomie de galère ».

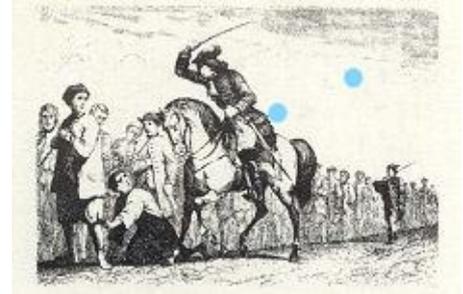
La mortalité dans la population pénale a conservé les mêmes caractères au cours de 2 siècles : que ce soit au 17<sup>ème</sup> siècle (1680-1715), période de gloire des galères ou au 18<sup>ème</sup> siècle (1715-1748), période du déclin, **environ la moitié** des condamnés sont morts dans les fers.

## La peine des galères commence par la « Chaîne » :

La peine des galères commence déjà bien avant, par la prison et, en suivant, par l'acheminement des forçats vers Marseille.

Entassés dans ces prisons surpeuplées ou croupissant dans des cachots, les faux sauniers et autres condamnés attendent la mise en place de la « chaîne », pour rejoindre Marseille, le port d'amarre des galères. Cette longue marche, ce chemin de souffrance, s'effectue en grande partie à pied, alourdis par le poids des fers et auxquels s'ajoutent les privations et les mauvais traitements.

Les prisonniers étaient unis 2 à 2 par une chaîne au milieu de laquelle il y avait un anneau. Le couple de forçats était relié au couple précédent et au couple suivant par une autre chaîne qui passait par cet anneau. Cette longue procession pouvait compter jusqu'à 400 personnes.



Extrait des « Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France » de **Jean Marteilhe** :

*« Le jour du départ, d'étranges caravanes prennent le chemin vers Marseille. Pour la chaîne de Paris, par exemple, elle rassemble les forçats jugés dans la moitié septentrionale de la France. Avec des étapes quotidiennes jusqu'à 25 km, elle rejoint Dijon au bout d'environ deux semaines et 4 jours plus tard Chalon, où on embarque les forçats sur la Saône. A Lyon, la « grande chaîne » change de fleuve et descend le Rhône sur des barques plates jusqu'à Avignon. Cette descente sur le fleuve dure environ 10 jours pour causes d'intempéries, froid, vent, courant et inondations. La dernière « étape » de 100 km, après Avignon, exige 4 jours de marche. De la geôle de la tour de Saint-Bernard à Paris aux portes de Marseille, le voyage a duré plus d'un mois où les forçats auront parcouru environ 500 km à pied, le reste en bateau.*

*La chaîne de Bretagne traverse la France en diagonale, de Rennes à Marseille. C'est celle des faux sauniers, car son itinéraire longe la frontière des pays de grande gabelle, desservant les prisons des contrebandiers. La fraction la plus pénible du trajet se situe entre Roanne et Lyon, lorsque les marcheurs enchaînés franchissent les monts du Beaujolais, avant de s'en remettre aux bateliers du Rhône. Le périple a duré 7 semaines et ceux qui marchent depuis Rennes ont accompli 800 kms à pied et à la chaîne.*

*Aux épreuves d'une longue marche s'ajoute l'autre épreuve due à l'alimentation. Elle s'avère cruellement insuffisante : un quignon de pain, une once de fromage, un demi-setier de mauvais vin. Ceux qui ont un peu d'argent se procurent des aliments, qu'ils achètent très cher, car ils doivent passer par l'intermédiaire du capitaine de la chaîne et de ses gardes. Les autres forçats crèvent de faim. Il faut aussi payer pour échapper aux coups de crosse, de bâton ou encore payer pour une faveur d'un transport en charrette. »*

## Caractéristiques d'une galère royale :

### 1. Description :

L'ensemble du corps des galères royales, qui a compté jusqu'à 40 unités, se partageait entre les galères du levant (environ 32-34 éléments) amarrées à Marseille, et les galères du ponant (6 éléments) amarrées à Dunkerque. Il existait alors 3 sortes de galères :

- la galère ordinaire
- la galère patronne et
- la galère réelle

Sans doute, dans beaucoup de bâtiments de mer, tout espace reste mesuré au plus juste. Ceci pour éviter tout surpoids et consacrer les surfaces restantes plutôt au matériel et aux armes sans vraiment penser à l'équipage. Mais dans le cas d'une galère, ces contraintes dépassent de très loin celles en vigueur dans les autres bâtiments.

## 2. Dimensions :

Cette galère de ces années de 1680-1710 mesure 144 pieds (env. 46,5 mètres) de long, jusqu'à 9 mètres de largeur et une hauteur de coque de 2,30 mètres (7 pieds). Le pont d'une galère se divise en 5 domaines : la poupe, l'espale, l'espace de la vogue (emplacement des bancs des rameurs), la conille et le tambouret. L'état-major et la domesticité du capitaine évoluent à l'intérieur d'un minuscule quadrilatère de 14,5 pieds de long (4,78 m) et 10 pieds de large (3,3 m). Ce carré des officiers est recouvert d'une guérite en forme de berceau renversé.

Au sortir de la poupe, on débouche sur l'espale, l'entrée de la galère, qui prolonge le domaine des officiers. A partir de là, le pont s'élargit passant de 3 à 9 mètres où 2 châssis longitudinaux supportent les bancs de la chiourme.

## 3. Équipage :

Si dans une galère ordinaire il fallait 260 rameurs (5 par banc), dans une patronne ou réelle, 450 rameurs (6 et même 7 par banc) étaient nécessaires.

Cet espace de vogue comporte 2 rangées symétriques soit de 26 bancs (à 5 rameurs) ou 32 bancs (à 7 rameurs). Le 9<sup>ème</sup> banc en partant de la poupe laissait sa place pour être occupé par le « fougou », le fourneau en brique de la galère.

Quand le bâtiment était lesté au maximum, le plancher des bancs se trouvait seulement à 1 mètre de la surface d'une mer plate et 70 cm au-dessus des ouvertures situées juste au niveau de la ligne de flottaison par où s'évacuait l'eau ruisselant du pont. Les galériens vivaient donc dans une humidité constante, la peau ulcérée par le sel marin. Dès que la mer remuait un peu, la chiourme ramait les pieds dans l'eau.

## 4. Armement et soldats :

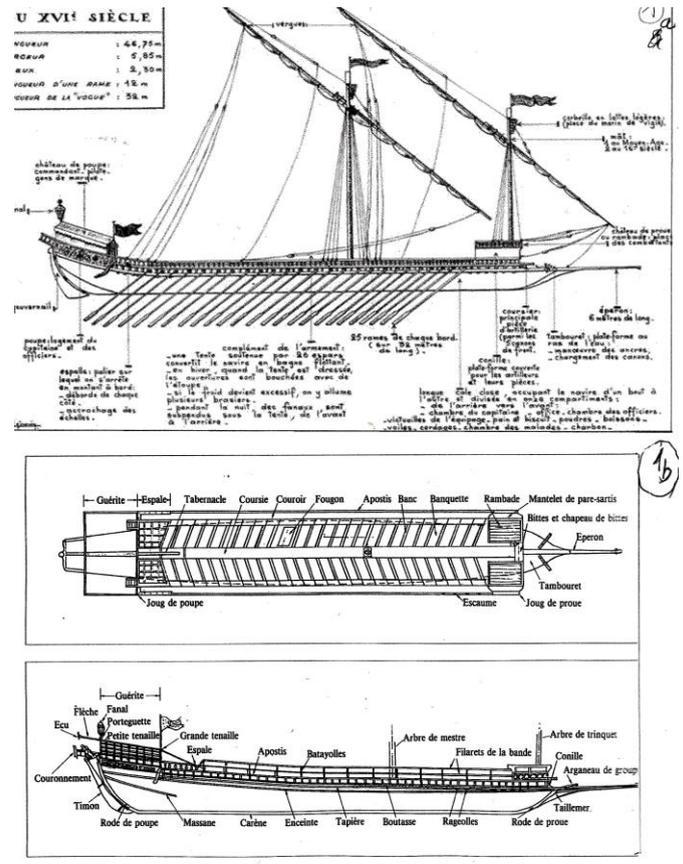
Les soldats (équipage libre) se tenaient dans une position très inconfortable, sur un étroit parapet situé entre le bout du banc et le plat-bord. Ils devaient rester vigilants, car ainsi assis et intercalés entre deux avirons, ils risquaient d'être balayés par un coup de rame.

Le coursier qui aboutit vers la proue à la conille tient lieu de gaillard d'avant. Cette plate-forme rectangulaire (la rambade) accueillait presque tout l'équipage et surplombait la puissance de feu de la galère, soit 5 canons : une pièce de « gros » calibre tirant dans l'axe du navire, flanquée à sa droite et sa gauche d'une « bâtarde » et d'une « moyenne », de biens moindre calibre. Au-delà de la conille, la taille du navire se rétrécit à nouveau et la proue se termine par la saillie de l'éperon.

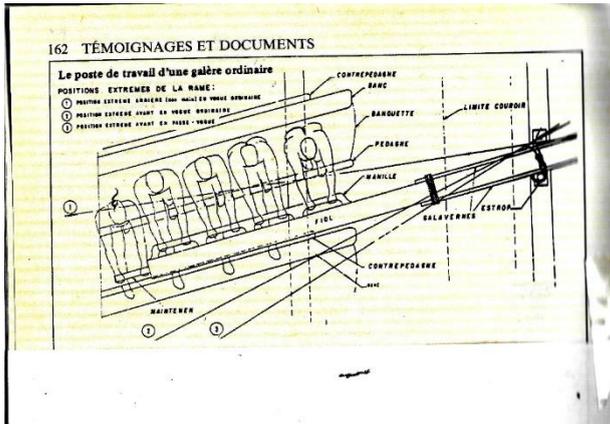
## 5. Poste de « travail » du forçat/galérien :

Les deux files de bancs sont séparées entre la poupe et la proue par le coursier, haut de 90 cm et large de 95 cm. C'est la « grand'rue de la galère », où se déplacent les comites et sous-comites qui règlent les manœuvres ou maltraitent les forçats lors de moments de faiblesse ou d'erreurs de mouvement.

Les cinq galériens enchaînés ensemble sur un banc d'une galère ordinaire se partagent une sorte de caisse longue de 2,30 m et large de 1,25 m, ce qui laisse imaginer les difficultés de la promiscuité. Lorsqu'on connaît donc l'agencement de ce poste de travail, on se demande comment les forçats parvenaient à ramer, en évitant les incidents. Chaque rameur disposait d'une assise très étroite de max. 45 cm, alors que la carrure d'un homme de stature moyenne (env. 1.60 m) est déjà égale à une quarantaine de cm. Les galériens ne pouvaient donc pas déplier leurs bras



latéralement, car ce mouvement aurait demandé jusqu'à 85 cm d'espace. L'exiguïté du banc obligeait les galériens à voguer constamment les bras tendus, en poussant la rame vers la poupe.



On oublie de dire que dans cette exiguïté, les galériens devaient se nourrir, boire et effectuer tous leurs besoins, sans pour cela se muer, ce qui laisse augurer de l'hygiène qui régnait au niveau d'un banc. Poux, vermines et autres bestioles vivaient en territoire conquis. Dans les phases de repos ou en vogue à-quartier, on remettait un seau d'eau à chaque banc pour essayer de nettoyer l'espace et faire évacuer les détritiques vers les ouvertures latérales (les dalots). Une odeur pestilente régnait constamment autour de la chiourme, détectable de très loin et cela demandait un certain odorat « entraîné ». Même les officiers à bord devaient souvent se munir de mouchoirs parfumés.

## 6. Que portaient les galériens comme vêtements ?

Le trousseau du forçat comprend 2 chemises et deux pantalons (ou caleçons) de grosse toile, une paire de bas, un bonnet et une casaque de laine, ainsi qu'un capot, pèlerine à capuchon taillée dans une étoffe de laine brune qui leur sert de sac de couchage.

La couleur des bonnets, casaques, gilets, pantalons était différente selon que le forçat était condamné à terme ou à vie.

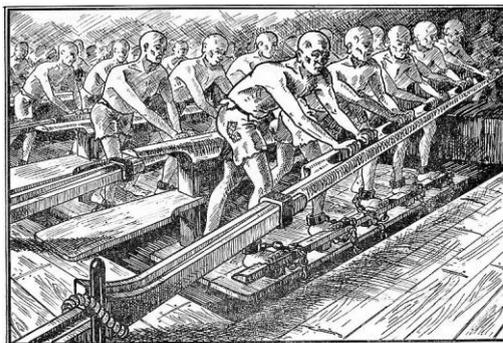
## 7. Que donnait-t-on à manger et à boire aux galériens ?

Vers les années 1665-1675, la ration ordinaire du galérien comprenait 2 livres de biscuits ou parfois de pain frais (980 g) et une « écuelle » de 4 onces de fèves cuites (120 g), chichement assaisonnées d'huile d'olive et de sel. Cette quantité de pain diminuera à partir de 1679, passant à environ 915 g, toujours accompagnée de la même portion de « fayots ». Il est intéressant de noter que cette ration de pain restera la même jusqu'en 1748, et même au bagne qui suivit jusqu'en 1848, pour les condamnés aux travaux-forcés.

On distribuait 4 jours par semaine un peu de vin (le pot de vin du Roi) mais on gratifiait parfois la chiourme d'une rasade supplémentaire (le vin de « bandière ») lorsqu'elle avait besoin de réconfort, de « doping ». Mais la ration de vin pour la consommation de la chiourme se limitait à un pot, mesure de Marseille (environ 1 litre) par homme et par jour de boisson. Généralement, elle était vendue à bord par le tavernier, forçat, homme de confiance du comité.

Mais il fallait surtout boire de l'eau, beaucoup d'eau. D'elle dépendait la bonne marche du bâtiment et la survie de la chiourme. Elle représentait le « carburant » indispensable, sans lequel toute vogue semblait impensable. Le travail du galérien nécessitait une hydratation substantielle et continue, environ 1 litre d'eau par heure de fatigue à la rame, ce qui représente env. 7 litres par jour et rameur. La galère emportait donc une énorme quantité d'eau qu'il fallait bien caser. On stockait l'eau dans des tonneaux de 50 litres, pesant 60 kg. On embarquait donc 500 barils d'eau pesant env. 30 tonnes et qui contenaient – à plein – 25 000 litres. Les 3/5 de ce volume était destiné à la chiourme, le reste pour la cuisine, les besoins des officiers et de l'équipage libre.

Avec ce chargement, la galère ne pouvait disposer que d'une semaine d'autonomie. Elle devait donc ainsi, tous les 5 à 6 jours, « faire l'aiguade » à chaque escale.



DES HOMMES ET DES RAMES...

**Fin de la première partie.**

**(Pour lire la suite de cet article – deuxième partie – et consulter le glossaire du langage des galères, aller directement sur le site Internet UFS ou patienter un peu jusqu'à la parution du prochain bulletin de l'UFS).**



## Gloire et misère des Galères au 17-18<sup>ième</sup> siècle

### Les « Chiourmes » du Roi-Soleil (deuxième partie)

Rédaction : Yves Souron

Sources : 1. André Zysberg « Les Galériens » au Seuil,

2. André Zysberg/René Burlet « Gloire et misère des galères », Découvertes/Histoire/Gallimard

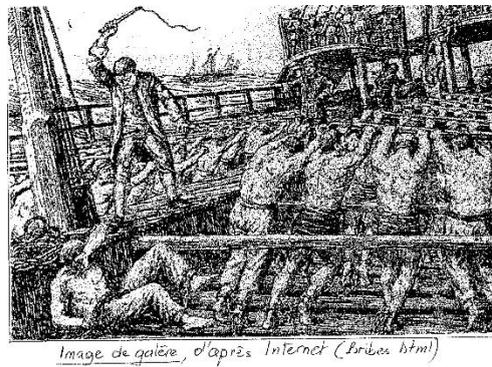


Image de galère, d'après Internet (Bribes.html)

## Le travail de la rame. Navigation : comment « vogaient » les galériens ?

### 1. Description et caractéristiques de la rame

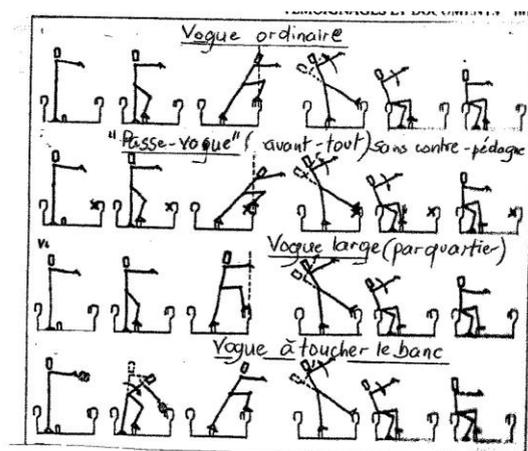
L'outil de la vogue, c'est la rame. L'ensemble de ces rames se nomme la palamente. On disait qu'elle était « les jambes de la galère ». Et quel outil ! L'aviron d'une galère ordinaire manœuvré par 5 rameurs mesurait 12 mètres de long et pesait pas moins de 130 kg. Dans une galère réelle, l'aviron atteignait une envergure de 14 mètres pour un poids de près de 160 kg. La partie de la rame dans la galère (le genou), environ 3 mètres de long, devait être aussi lourde que les trois-quarts restant de la rame. Le profil et le diamètre de cette rame devaient répondre à cette contrainte. Les rames à ce moment-là se taillaient en hêtre ou fayard, pour les qualités de résistance et flexibilité.

### 2. Manœuvres de la rame :

La manœuvre de la rame exigeait expérience et habileté. Il fallait aussi mentalement que chacun des rameurs sur le banc s'efforce de s'adapter au mouvement de « l'équipe » pour éviter une fausse manœuvre et les coups de fouet du comite qui en découlaient. Ils devaient réaliser cet exploit physique que l'on exigeait d'eux tout en économisant le mieux possible leurs forces physiques pour tenir le plus longtemps possible le rythme imposé par le comite et le vogue-avant.

On peut considérer en fait **trois temps** dans l'action du rameur pour voguer :

- **premier temps** : s'élever de dessus de leur banc,
- **deuxième temps** : pousser le « genou » de la rame (partie située dans la galère) vers la poupe de la galère ; alors le vogue-avant fait un pas, monte du pied droit sur la pédagne pendant que l'autre reste appuyé sur la banquette, il allonge son corps

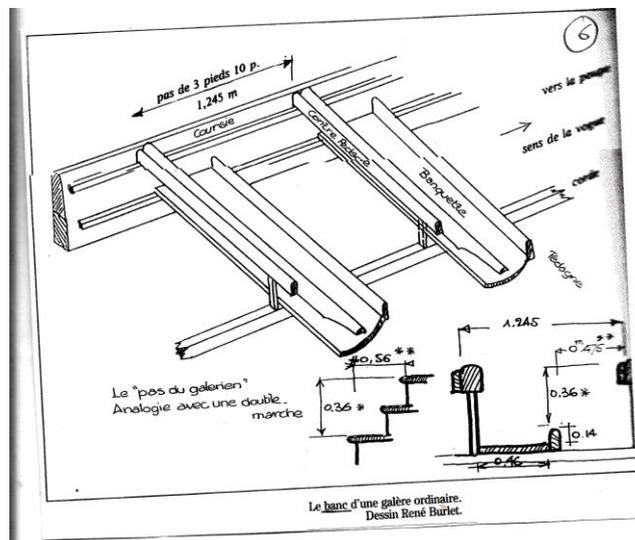


Les quatre différentes manières de ramer sur la galère

et ses bras vers la poupe. Les autres rameurs de son banc font le même pas, plus ou moins grand suivant leur disposition vis-à-vis du vogue-avant,

- **troisième temps** : les rameurs tombent sur le banc en se renversant vers la proue, en tenant toujours les bras tendus et font décrire au genou de la rame une sorte de ligne circulaire dans l'espace. C'est ici qu'ils plongent la pale dans la mer, laquelle presse l'eau et la pousse vers la poupe, suivant la force que les rameurs impriment en tirant le genou vers la proue.

S'il n'existe qu'une seule façon de voguer, le travail de la rame suppose plusieurs variantes. Quand il faut chasser un bâtiment ou au contraire prendre la fuite, le capitaine commande la passe-vogue ou la « **vogue à passer le banc** ». Cette allure combine une terrible accélération de la cadence avec un allongement du coup de rame. Les galériens, dans ce cas, au lieu de monter sur la contre-pédagne, doivent poser le pied non entravé sur le banc de devant. Ces moments de presse sont très redoutés des forçats, car il faut pratiquement doubler le temps de la cadence de la vogue et l'effort sur une heure équivaut à 4 heures de vogue ordinaire. De plus, il était impossible dans une telle passe-vogue de ne pas manquer parfois le coup de rame ou le banc de la banquette située devant. Il en suivait des coups de partout : la rame de derrière, de devant et les coups de corde du comite, qui tombaient comme grêle de pluie.



Il valait mieux ramer « **à quartier** ». La chiourme se divisait alors en 2 équipes qui se relayaient à tour de rôle. Sur la galère, le « quartier de poupe » comprenait les douze premières rangées de banc en partant de l'arrière, et le quartier de proue, les 14 rangées suivantes. Normalement, chaque quartier ramait pendant deux à trois « ampoulettes » (nom donné au sablier d'une durée d'une demi-heure), soit une heure à une heure et demie de vogue alternée. C'était la vogue idéale quand il n'y avait nécessité de voguer « **avant-tout** ».

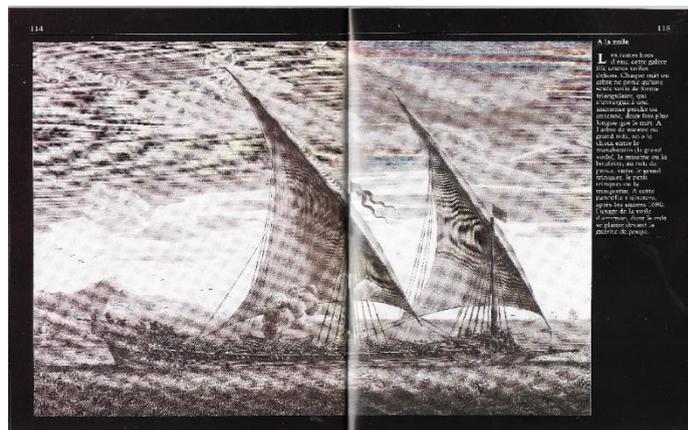
### 3. Potentiel et vitesse d'une galère :

Lorsqu'elle avance exclusivement à la rame, la galère ne dépasse pas une vitesse de croisière de 4 à 5 nœuds (7,5 à 9,3 km/h) et une vitesse de pointe de 6 à 7 nœuds (11 à 13 km/h). Une vitesse de croisière pouvait être maintenue durant 2 heures pendant que la deuxième au maximum pendant une quinzaine de minutes au prix d'un énorme effort. La meilleure vogue est celle « à quartier » qui mène le navire à une vitesse moyenne de 3 à 3,5 nœuds (5,5 à 6,5 km/h). Le temps de travail, environ 1 heure et demie, équivaut au temps de repos, pendant que la galère poursuivra sa route, propulsée par la deuxième équipe de proue ou de poupe.

C'était en fait un système « homme-machine », mais qui ne fonctionnait que dans un environnement paisible : mer d'huile, très peu de vent ou de courants contraires. Par gros temps, il était impossible de ramer ainsi, l'eau déferlant sur le pont où les vagues risquaient de briser les avirons.

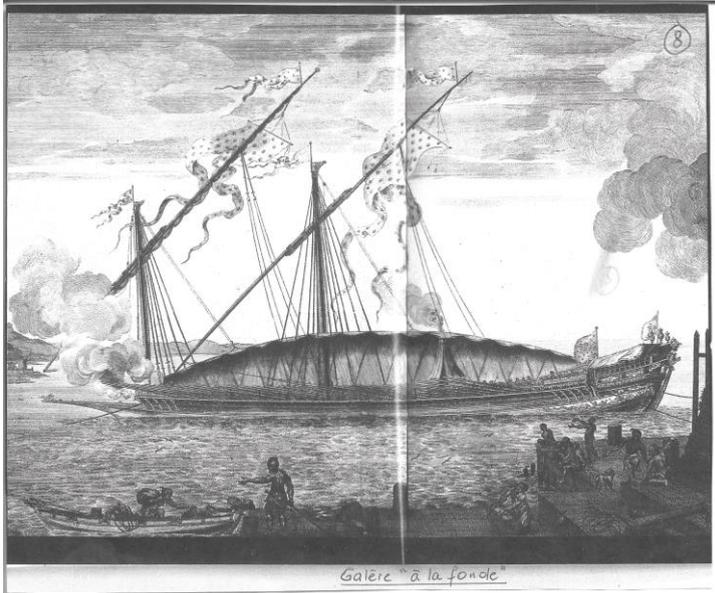
Quelle était la performance de ces bâtiments pour une vogue exclusivement à force de rame ? La peine du galérien représentait une charge très lourde. Les spécialistes de physiologie du travail ont estimé qu'un homme ordinaire pouvait fournir une puissance de 140 watts pendant 10 heures, 170 watts pendant 4 heures (vogue à-quartier) et max. 200 watts pendant 1 heure (vogue avant-tout). Par vent nul, le cas le plus favorable représentait une galère avançant à 5 nœuds avec une cadence de 21 coups de rame par minute. Dans un effort d'accélération pour une vitesse de pointe pour la passe-vogue, au moins 26 coups de rame par minute, la galère atteignait 6 nœuds, mais la « chiourme » restait exténuée après 15 minutes.

L'idéal pour le capitaine et le comite était la vogue à quartier qui pouvait durer 10 heures au rythme de 23 coups de rame et une vitesse de 4 nœuds. Mais les rameurs pouvaient se reposer, manger et boire durant 1 heure 30 à 2 heures avant de se remettre aux manilles



#### 4. La galère sous voiles : la voilure au 17<sup>ème</sup> siècle

Dès que le temps et le cap à suivre l'autorisaient, on voguait sous voiles. Les galères du 17 et 18<sup>ème</sup> siècle étaient dotées d'une voilure et d'un gréement impressionnant. Si à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, le bâtiment ne possède qu'un mât, doté d'une antenne et d'une voile latine imposante, cela a beaucoup évolué par la suite. On lui a d'abord ajouté une voile d'avant, carrée : le trinquet. Il y eu par la suite une évolution vers 2 mâts (et même jusqu'à 3, si



on compte le mâtereau d'artimon à poupe). Chaque mât ou arbre ne porte qu'une seule voile de forme triangulaire, qui s'envergue à une immense perche ou antenne, deux fois plus longue que le mât.

A l'arbre de mestre (ou grand mât), on grée au choix le maraboutin (grande voile), la misaine ou la violette (dite aussi boufette). Au mât de proue se trouvait soit le grand trinquet, le petit trinquet ou le trinquetin. A cette panoplie, on ajoutera dans les années 1690 l'usage de la voile d'artimon (dont le mât, mâtereau d'artimon, se plante devant la guérite de poupe), le foc-polacron et le fréou à vergues en 2 parties.

La superficie maximale de ces voiles dans ces années-là pouvait atteindre sur une galère ordinaire (2 voiles et son polacron) 900 mètres carrés de surface au vent et jusqu'à 1200 mètres carrés

sur une réale.

On utilisait également cette superficie de voilure pour la déployer en « demi-lune », sur le bord au vent, lorsqu'on fixait et ancrant la galère à l'arrêt ou amarrée au port. On parlait alors d'une galère « à la fonde ».

#### 5. Les derniers jours de la marine à rame : Fin du corps des galères en France

A la fin du règne de Louis XIV et pendant la Régence, la flotte des galères de France décline rapidement. Vers 1720, elle ne compte plus que 15 unités, dont moins de la moitié seulement est capable de prendre la mer. Leurs activités deviennent plus sporadiques et ne partent en campagne qu'une année sur 3 ou 4. Le corps de galères de France est supprimé le 27 septembre 1748. La « chiourme » quitte Marseille pour gagner Toulon et Brest, où l'on crée des bagnes « à terre ». Les forçats deviennent désormais des bagnards, condamnés aux travaux forcés dans les arsenaux de la marine. On gardera encore quelques galères comme ponton où se logeront les forçats toulonnais. L'ultime galère française, la « Ferme », ne sera réformée qu'en 1814.

#### 6. Expression : « battre son cœur à la chamade »

En se référant aux différents dictionnaires, il est généralement indiqué que cette expression (cœur qui bat très fort) relate la batterie de tambours (battre la chamade) ou de sonnerie de trompettes (sonner la chamade) qui, dans une ville assiégée, annonçait l'intention de capituler ou de demander une trêve pour ramasser les morts. Le signal sonore étant la plupart du temps couvert par le bruit des affrontements, il fut plus tard doublé par un signal visuel : le tissu de couleur blanche ou le drapeau blanc.

Mais au 17<sup>ème</sup> siècle, cette expression pouvait relater une toute autre explication : lors d'une poursuite ou d'un assaut de galères, à l'approche de l'adversaire et dans la certitude de la victoire proche, on faisait lever les galériens en les obligeant à crier et secouer les chaînes pour épouvanter l'ennemi. Extrait des « Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France » de Jean Marteilhe : « [...] enfin nous approchâmes de son bord à force de rame en faisant la « chamade », huée que les galériens font pour épouvanter l'ennemi. C'est une chose épouvantable de voir ainsi 300 hommes par galère, nus comme la main, qui heurtent et secouent leurs chaînes et dont le bruit se mêle aux hurlements et qui faisait frémir et glacer de frayeur l'équipage assiégé [...] ».

## Glossaire : **Le langage des galères au temps du Roi-Soleil**

(Extrait du livre « Les Galériens » au Seuil, André Zysberg)

**Aiguade** : la corvée d'eau (500 barils à remplir).

**Antenne** : très longue vergue (près de 40 m) qui supportait la voile.

**Apostis** : le mot a 2 sens. C'est la longue poutre qui formait le plat-bord de la galère, sur laquelle s'appuyaient les avirons. C'est aussi l'homme de chiourme qui tirait la rame à côté du vogue-avant, ou le numéro 2 du banc.

**Argousin** : sous-officier chargé de la surveillance de la chiourme.

**Barberot** : galérien qui rasait les cheveux et la barbe de la chiourme, et servait d'infirmier.

**Bonevoglie** : rameur volontaire dont la condition, vers 1670, se rapprochait plus de la chiourme que de l'équipage libre. Remplacé (avec statut différent) par le marinier de rame.

**Brancade** : chaîne à plusieurs branches, qui aboutissait aux manilles des galériens. Par extension, la brancade désignait l'ensemble des rameurs d'un même banc.

**Capitane** : galère commandée par le chef de la flotte dans les petits États ; on disait la Capitane de Malte.

**Chiourme** : l'ensemble des rameurs enchaînés à leur banc, par opposition à l'équipage, qui ne comprend que des gens de liberté.

**Comite** : le maître d'équipage, qui dirige les manœuvres à la voile et à la rame.

**Commandant** : on appelait ainsi le chef d'escadre qui commandait la flotte en l'absence du lieutenant général.

**Coursier** : long et étroit caisson, de poupe à proue, qui formait une coupée médiane de part et d'autre des bancs de la chiourme. Le même mot désigne aussi la plus forte pièce d'artillerie de la galère, qui tirait des boulets de 36 livres de poids.

**Éperon** : pièce de bois en forme de flèche qui termine la proue d'une galère.

**Espale** : l'entrée de la galère, entre la poupe et les bancs.

**Espaliers** : les deux vogue-avants des premiers bancs de poupe après l'espale.

**Général** : le chef militaire de la flotte des galères de France.

**Genou** : la partie de l'aviron qui se trouve à l'intérieur du navire.

**Gourdin** : cordage qui sert à haler la voile pour la rentrer à bord. Il s'employait aussi pour donner la bastonnade.

**Major** : officier responsable de la discipline dans le corps.

**Manille** : c'est l'anneau de fer rivé à la cheville du galérien, où s'attache l'extrémité de la chaîne. Le même terme désigne aussi la poignée de la rame.

**Palamente** : l'ensemble des rames.

**Passe-vogue** : la vogue de chasse, combinant un allongement du coup de rame (on vogue « à passer le banc ») et une accélération de la cadence.

**Patrone** : la galère commandée par le lieutenant général.

**Pavesades** : boucliers ou défenses mobiles protégeant les rameurs au-dessus du plat-bord, remplacés vers la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle par une bande d'étoffe ornée de fleurs de lys.

**Pédagne** : barre de pin qui formait la première marche du poste de vogue.

**Pertuisanier** : garde-chiourme ou « compagnon de l'argousin ».

**Quarterol** : le quatrième rameur du banc.

**Quinterol** : le cinquième rameur du banc.

**Rambade** : plate-forme élevée au-dessus de la conille (une à chaque bord), qui forme le gaillard d'avant ou poste d'équipage de la galère.

**Réale** : la galère du général d'une flotte royale. On disait : la réale d'Espagne.

**Rémolat** : celui qui façonne et répare les rames.

**Septerol** : le septième et dernier rameur d'un banc sur une réale ou une patronne.

**Sexterol** : le sixième rameur d'un banc sur une réale ou une patronne.

**Tiercerol** : le troisième rameur du banc.

**Tiercerols** : ce sont les bandes de ris sur les galères, qui servent à diminuer la surface de la voile par gros temps.

**Trinquet** : tout ce qui touche au mât de misaine ou de proue.

**Turc** : désigne les esclaves sur les galères de France.

**Vogue-avant** : premier rameur du banc.

**Vogue** : ce qui s'applique au travail de la rame ; le gens de galère ne disaient pas ramer, mais voguer.

**Voguer à quartier** : vogue alternée par équipe. Le quartier de poupe comprenait les douze premières rangées de banc ; le quartier de proue les quatorze rangées suivantes.

**Voguer avant tout** : faire travailler toutes les rames.